



DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL OU DE RÉINTÉGRATION

À noter : Les renouvellements ou réintégrations ne sont pas automatiques et doivent nécessairement faire l'objet d'une demande de votre part.

Année scolaire 20.. / 20..

A retourner au Rectorat de La Réunion – DPEP

Je soussigné(e) :

Nom d'usage.....

Prénom(s)

Mail professionnel :@ac-reunion.fr

Sollicite un congé parental pour élever l'enfant (joindre la copie de l'extrait d'acte de naissance, ou du livret de famille ou du justificatif de l'arrivée de l'enfant adopté ou confié en vue de son adoption, **si i-prof n'est pas à jour**)

1^{re} demande

demande de renouvellement

du / / 20.... au / / 20.... (préciser les dates de début et de fin de congé souhaitées)

La durée du congé parental doit être comprise entre 2 et 6 mois.

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Sollicite ma réintégration après congé parental à compter du / / 20....

J'ai bien pris acte du fait que je ne pourrai pas prendre de nouvelle période de congé parental pour le même enfant, si je sollicite ma réintégration avant ses 3 ans, car le congé parental doit être pris de manière continue.

Si vous souhaitez bénéficier d'un entretien préalable à votre réintégration afin de vous entretenir de votre nouvelle affectation, indiquez-le. Un gestionnaire de la DPEP vous contactera :

Je souhaite bénéficier de cet entretien.

Je ne souhaite pas bénéficier de cet entretien.

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressé(e) précédée de la mention manuscrite « LU et APPROUVE »

Fait à _____, le _____

Signature de l'IEN de circonscription + cachet

Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif. Le destinataire des données est votre service gestionnaire. Conformément à la loi 2018-493 du 20 juin 2018 dite « loi informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au Rectorat – service DPEP, 24 avenue Georges Brassens, CS 71003, 97743 Saint-Denis Cedex 9 ou par courriel : dpep.secretariat@ac-reunion.fr. Néanmoins, vous ne bénéficiez pas du droit d'opposition. En effet, s'agissant du traitement des données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de créations des systèmes d'information des dispositions de la loi de 1978.